

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize du mois de juin, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Eric PUJOL, Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Brigitte PARAYRE.

- Membres de droit :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef, CNE Jacques SALVADOR, SCH Damien GAREL, ADJ Fabien BOYALS, Luc FOCKAERT, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,
LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opération,
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux,
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn,
MM. Jean-Paul RAYNAUD, André FABRE, Eric GUILLAUMIN,
Mmes Florence BELOU, Marie-Louise AT, Martine KAZIMIERCZAK, Marie MILESI,
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,
CNE Jean-Jacques DARGET.

Arrivée en cours de séance :

Mme Éva GERAUD, (après le vote du rapport 045 Pré-programme CSP Castres).

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11 pouvoirs : 0/ votants : 11.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 04 juin 2021.

RAPPORT N°051/CA – 06/2021

OBJET : Bilan de mandature

Installé le 29 avril 2015 à la suite des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, le mandat des membres du conseil d'administration du SDIS s'achèvera (hors représentants des communes et EPCI) avec les élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

L'objectif du rapport, annexé et présenté en séance, est d'exposer brièvement les réalisations accomplies pendant le mandat du conseil d'administration actuel du SDIS ainsi que les dossiers et enjeux qui concerneront le prochain.

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20210616-2021_049_CA-DE

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION en a pris acte.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT


Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

2015-2021

BILAN DE MANDATURE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
Reçu en préfecture le 29/06/2021
Affiché le 
ID : 081-288100019-20210616-2021_049_CA-DE



JUIN 2021

MOT DU PRÉSIDENT

Installé le 29 avril 2015 à la suite des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, le mandat des membres du conseil d'administration du SDIS s'achèvera (hors représentants des communes et EPCI) avec les élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

Le SDIS a la particularité d'être un établissement public relevant d'une double autorité : celle du préfet pour la gestion opérationnelle, celle du président du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.



À ce titre, j'ai toujours accordé une importance prépondérante à doter le SDIS des moyens nécessaires à son engagement opérationnel. Et comme un service public tel que le SDIS ne vaut que par les femmes et les hommes qui l'animent et le font vivre, j'ai également tenu à permettre à tous les acteurs du secours, sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs et techniques, de trouver au sein du SDIS un cadre de travail et d'engagement à la fois valorisant et épanouissant.

Ces deux orientations du mandat supposent des moyens, notamment financiers, pour être mis en oeuvre. Aussi et au-delà des importants efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisés au cours du mandat, je souligne également l'écoute attentive qu'a toujours apportée le Département aux besoins du SDIS, pour y répondre de la meilleure façon.

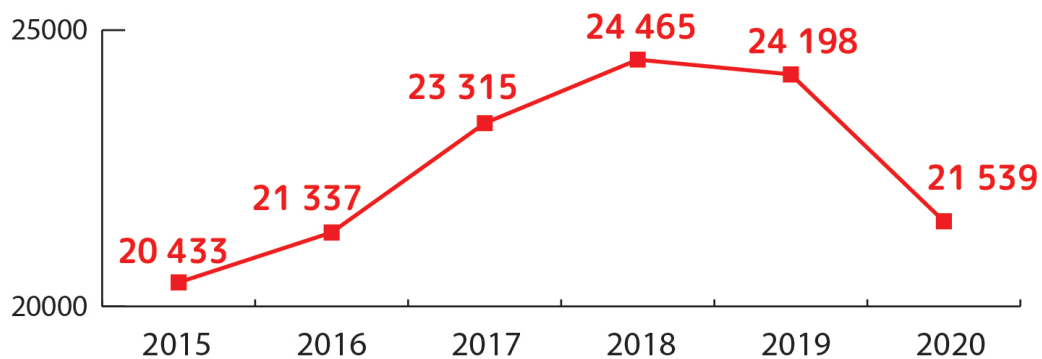
Au terme de ce mandat, j'ai souhaité rappeler dans ce bilan l'essentiel des actions mises en oeuvre au soutien des deux orientations principales qui m'ont guidé, lesquelles ont concouru, je le crois, à l'amélioration du service de secours porté aux tarnaises et aux tarnais.

Que l'ensemble des administrateurs, maires, représentants d'EPCI et conseillers départementaux soient remerciés de leur implication dans les 23 séances du conseil d'administration du mandat, et de leur action toujours guidée par l'intérêt général, sans arrières-pensées partisans.

Michel BENOIT

CONTEXTE GÉNÉRAL

A l'exception de l'année 2020 où l'activité opérationnelle a baissé sensiblement en raison de la crise COVID, le SDIS a vu sa sollicitation progresser constamment, passant de 20 473 interventions en 2015 à plus de 24 000 en 2018 et 2019, soit un accroissement de près de 20 % sur la période.



Malgré la baisse du nombre d'interventions en 2020, l'activité des sapeurs-pompiers aura été quand à elle fortement impactée par l'épidémie de COVID.

UN EFFORT ACCRU SUR LE PARC ENGIN

↳ INVESTISSEMENT ANNUEL 2015 : 1,1 M€
INVESTISSEMENT ANNUEL 2021 : 1,5 M€

↳ UN PARC RATIONNALISÉ ET PLUS POLYVALENT
- RÉDUCTION DE 12 PL
- ACQUISITION DE 10 CCFU

↳ LE RENOUVELLEMENT DE 102 VÉHICULES
dont :

- 33 VSAV (2,8 M€)
- 10 CCF (2,3 M€)
- 3 EPC (1,6 M€)
- 3 FPT (0,8 M€)

et - le véhicule alimentation (LUCULUS)
- les 2 premières VL électriques

9,2 M€ investis sur la période



LA POURSUITE DU PLAN IMMOBILIER

↳ 3 CENTRES DE SECOURS NEUFS
GRAULHET en 2015 (2,5 M€)
CARMAUX en 2018 (3,0 M€)
MAZAMET en 2021 (3,3 M€)
+ lancement des ÉTUDES pour CASTRES (2021)

↳ 4 CENTRES AMÉLIORÉS
ANGLES : réhabilitation (2015)
SOREZE : agrandissement (2016)
SALVAGNAC : toiture (2016)
RABASTENS : études réhabilitation (2021)

9,1 M€ investis sur la période

+ Réalisation en 2021 d'un audit bâtimentaire pour établir le prochain plan quinquennal d'entretien et d'amélioration.



2015 DRONE

↳ Création de l'équipe télépilotes de DRONE pour une meilleure assistance au commandement

- 8 télépilotes formés
- 2 drones opérationnels
- 65 interventions



Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 081-288100019-20210616-2021_049_CA-DE

2020

CONDUITE TOUT-TERRAIN SLOW

↳ Achat et aménagement d'un terrain de 6 ha pour l'entraînement à la conduite tout-terrain.

ACHAT : 20 000 €

AMÉNAGEMENT : 14 000 €



2020 VEHICULE LEGER SANTE (VLS)

↳ Mise en service opérationnel sur le groupement Nord en journée semaine d'une VL armée par un(e) infirmier(e) sapeur-pompier :

- amélioration de la prise en charge des victimes
- mise en œuvre de protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU)
- affectation similaire prévue sur les 2 autres groupements



2015-2020

COLONNES MOBILES DE SECOURS



↳ Traduction de la solidarité opérationnelle interdépartementale (leur coût est remboursé par l'État) :

- 24 renforts feux de forêts
Aude - Bouches-du-Rhône - Corse - Gard
- Gironde - Hérault
- Euro de foot Toulouse (2016)
- ouragan IRMA à Saint-Martin (2017)
- G7 à Biarritz (2019)
- tremblement de terre Albanie (2019)
- tempête ALEX Alpes-Maritimes (2020)
- inondations Gard (2020)

2015-2020 LES FORMATEURS DU SDIS A L'INTERNATIONAL

SAUVETAGE - DÉBLAIEMENT



2017-2018



2016-2018-2019



2016



2019



2018

SECOURISME



2016-2018

PLONGÉE



2019

MANAGEMENT



2019

FORMATION



2019

CONDUITE



2019



2021



2021

2015-2019 TABLETTES NUMERIQUES

↳ Aquisition et déploiement de tablettes numériques dans les CIS (fonctions de chefs de groupe et chefs d'agrès) : cartographie embarquée, messagerie, gestion électronique de documents, ...

2021 : renouvellement des tablettes VSAV et intégration du bilan patient-victime numérique.



2016 CHANGEMENT DES COULEURS SLOW

↳ Dans un objectif d'amélioration de la sécurité en intervention lancement des marchés et début de dotation des CIS avec :

- vestes textiles et surpantalons de couleurs orange (au lieu de bleu marine)
- casques de couleur jaune (au lieu de métallisé)

Investissement global de **1,5 M€**



2017 PARTENARIAT AVEC LE CASTRES OLYMPIQUE

Depuis 2017, le SDIS assure la « sécurité des joueurs » pour les matchs à domicile du CO.

Un match par saison met en valeur ce partenariat par des animations sapeurs-pompiers au stade Pierre-Fabre. Un chèque est ainsi reversé à l'ODP (œuvres des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers)



2015-2021 ET ENCORE ...

2016 :

- certification ISO de la chaîne logistique
- marchés groupés avec le Conseil départemental (produits d'entretien, fourniture de bureau, pneumatiques, lubrifiants, matériels informatiques)
- raccordement du CTAU à la PFLAU (plateforme de localisation des appels d'urgence)

2017 :

- amélioration des moyens du sauvetage-déblaiement (ventilateur, carotteuse, caméra d'exploration)
- passage de tous les FPT aux « tuyaux en écheveaux »

2018 :

- changement de la cabine de peinture de l'atelier
- création du portail intranet

2019 :

- modification du CBEA 33

2020 :

- début du renouvellement du parc ARI
- déploiement de la téléphonie sur IP
- extracteurs d'air pour l'atelier (avec subvention France relance)

2021 :

- mise à niveau AMSEC de CCF



2015-2021

UNE ATTENTION SOUTENUE ENVERS LES FEMMES ET LES HOMMES RUSÉS

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 081-288100019-20210616-2021_049_CA-DE

2015

- Réalisation et validation du diagnostic RPS (risques psycho sociaux)

2016

- **SPP** : suppression du régime de service aggravé pour les « logés »
- **SPP réforme de la filière** : validation du protocole d'accord n°3 (effectif par grade)
- **JSP** : création de la section JSP de Saint-Juéry

2017

- Objectif de féminisation des effectifs à 20 % en 2020

2018

- Mise en place de la formation à distance (FOAD)
- Validation du RGPD SDIS (règlement général sur la protection des données personnelles)
- **PATS** :
 - Instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
 - Engagement de la démarche de détachement – intégration de 9 opérateurs CTAU de la filière technique vers la filière SPP
- **SPV** :
 - Modification du recrutement des SPV pour une gestion « au fil de l'eau »
 - Engagement différencié (expérimentés : 2 cas)
- **SPP/PATS** : participation au financement des contrats de prévoyance



2019

- **Modification de l'organigramme** : création du G.SIC Groupement des systèmes d'information et de communication (3 recrutements)
- **SPP** :
Grève de juin à décembre portant sur :
 - des revendications nationales (revalorisation indemnité de feu)
 - des revendications départementales (renforcements des effectifs)

Protocole d'accord signé en décembre actant :

 - le recrutement de 18 SPP entre 2020 et 2022
 - le rétablissement de la durée légale annuelle de travail à 1607h en 2022
 - le passage au régime de service heure pour heure des SP en unités opérationnelles
 - la professionnalisation de certains centres
- **PATS** : résorption d'emplois précaires (3 postes)

2019

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 081-288100019-20210616-2021_049_CA-DE

« Gestes qui sauvent » pour les scolaires (GQS)

Convention avec le Conseil départemental et l'Éducation nationale pour permettre à tous les élèves de 4^{ème} des collèges tarnais, publics et privés, d'être formés aux « Gestes qui sauvent »



2020

- **SPP/SPV** : détermination des effectifs de référence par centre et emploi
- **SPP/PATS** :
 - ouverture au télétravail
 - dématérialisation des bulletins de paie
- **SPP** :
 - instauration de la fonction d'officier de garde en CSP
 - détermination des modalités d'exercice des spécialités opérationnelles et régimes indemnitaires associés
 - mise en œuvre réforme de la filière « formateurs »
- **SPV** :
 - validation du plan d'action volontariat
 - dispositif de reconnaissance de la disponibilité déclarée en journée
- **Anciens** :
 - création de l'équipe de soutien
 - adhésion des retraités au CNAS

COVID

- mise en télétravail généralisé des personnels SHR éligibles
- passage en effectif minimum des unités opérationnelles
- préservation des agents « vulnérables »



2021

- **SPP/PATS** :
 - validation des lignes directrices de gestion
 - ouverture du dialogue social sur les conditions de :
 - ▶ rétablissement de la durée légale annuelle de travail
 - ▶ passage au régime de service « heure pour heure »



• Tous personnels :

- ouverture dès janvier de l'accès à la vaccination anti-covid

2015-2021

2015-2021 : UNE DES DEPENSES MA

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
 Reçu en préfecture le 29/06/2021
 Affiché le
 ID : 081-288100019-20210616-2021_049_CA-DE

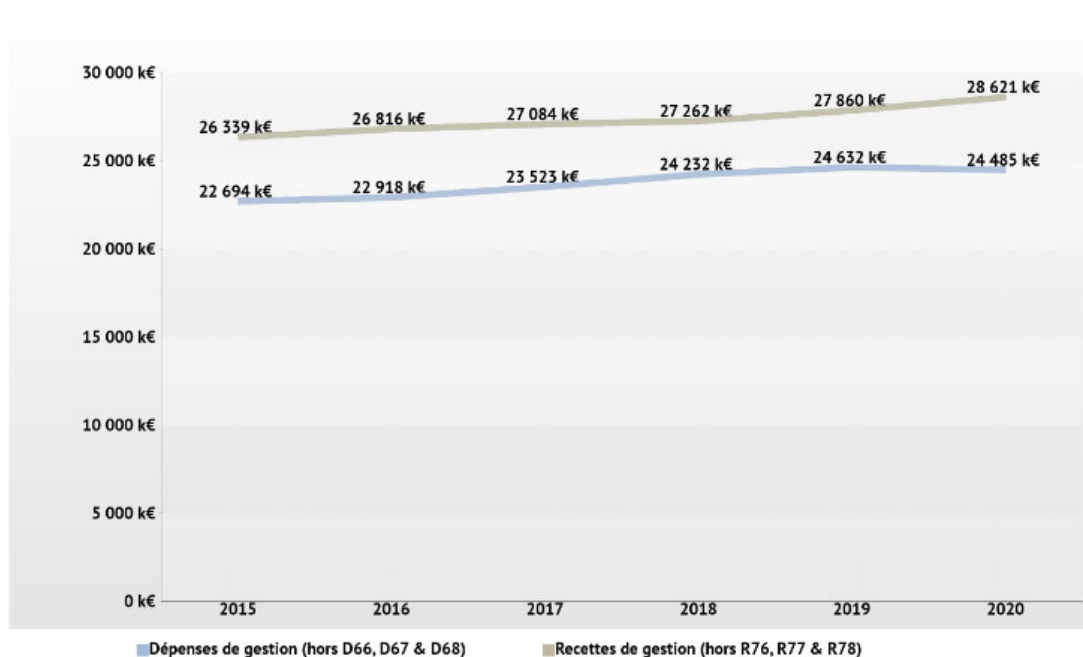
Sur la durée du mandat, les grandes masses et les indicateurs financiers ont évolué comme suit :

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2015	CA 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
			M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	26 515 341 €	28 781 813 €	2,3	+ 1.65 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	23 386 853 €	25 137 145 €	1,8	+ 1.45 %
dont dépenses de personnel (012)	19 419 218 €	21 021 923 €	1,6	+ 1.6 %
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2 725 527 €	3 263 177 €	0,5	+ 3.67 %
ÉPARGNE DE GESTION	3 644 800 €	4 135 794 €	0,5	+ 2.56 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 096 824 €	3 643 824 €	0,5	+ 3.31 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	2 567 289 €	2 762 664 €	0,2	+ 1.48 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)	2 901 462 €	5 549 587 €	2,6	+ 13.85 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	6 422 826 €	6 106 352 €	- 0,3	-1.01 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	23 516 000 €	21 739 528 €	- 1,8	- 1,56 %

Cette analyse 2015-2021 fait ainsi notamment apparaître :

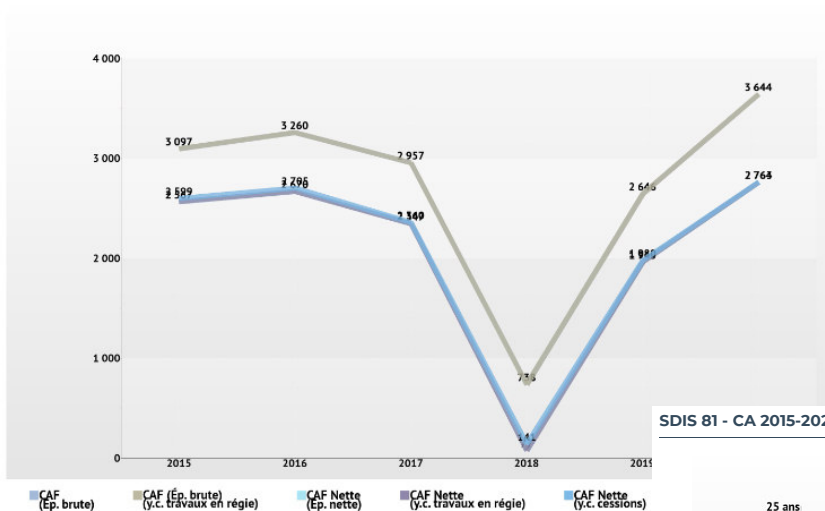
- une évolution contenue des dépenses de fonctionnement à une moyenne annuelle de 1.45 %
- une bonne situation des dépenses de gestion par rapport aux recettes sans effet de ciseau ni perception de recettes en excès

SDIS 81 - CA 2015-2020 - Dépenses et recettes réelles de gestion



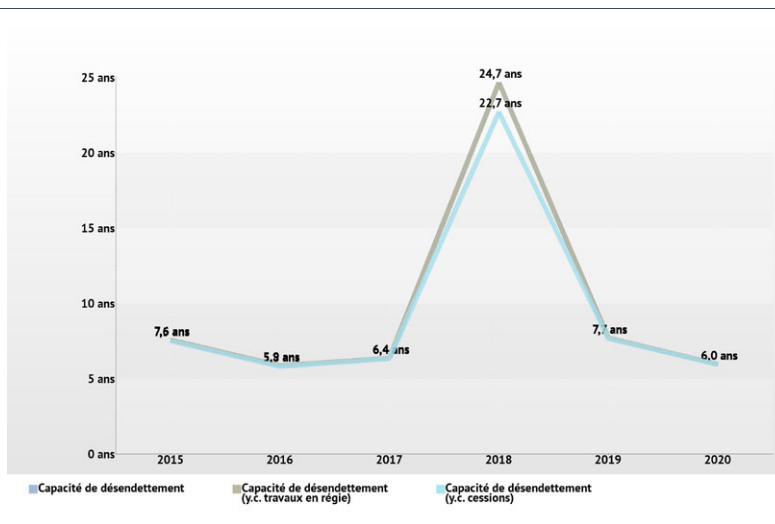
• une capacité d'autofinancement en progression

SDIS 81 - CA 2015-2020 - Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



• un endettement maîtrisé en baisse de 1.56 %

SDIS 81 - CA 2015-2020 - Capacité de désendettement



• un volume de provisions de 1.98 M€ (0.27 M€ en 2015) qui permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Ces chiffres globalement favorables ont pu être obtenus, d'une part grâce aux efforts accomplis dans la gestion du SDIS pour maîtriser l'évolution de ses dépenses, et d'autre part grâce à l'accompagnement financier du Conseil départemental, matérialisé au travers d'une convention financière pluriannuelle actualisée à plusieurs reprises au cours du mandat.

Ainsi, si la contribution des communes et EPCI au budget du SDIS a été contenue, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'évolution de l'indice des prix sur la période, passant de 12.1 M€ en 2015 à 12.8 M€ en 2021 soit +5.2%, celle du Département a progressé de 14.5 %, passant de 13 M€ à 14.9 M€.

Au delà du soutien du Département, le SDIS s'est également efforcé de faire évoluer ses recettes. Même si les chiffres sont plus modestes, ils traduisent l'intention d'agir à tous les niveaux possibles.

Recettes propres du SDIS	CA 2015	CA 2020	Evolution
Produits des services	660,2 k€	867,1 k€	+31,3 %
Autres produits de gestion courante	48,00 k€	58,2 k€	+21,8 %
Produits exceptionnels	68,8 k€	166,4 k€	+141 %

En complément de cet accompagnement financier en fonctionnement, la convention financière avec le Département prévoit la prise en charge par ce dernier du surcroît éventuel de l'annuité de dette supportée par le SDIS par rapport à celle de 2017. Cet appui du Département s'est notamment concrétisé en 2019 par le terme mis au conflit social avec les sapeurs-pompiers professionnels (financement de la revalorisation de l'indemnité de feu et du renforcement des effectifs).

Le coût du SDIS en fonctionnement se situe aujourd'hui à 63 € par habitant, **soit au niveau de la moyenne des 35 SDIS de sa catégorie (63.8 €).**